

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-24

L'an deux mil vingt-cinq

Le douze mai

À vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusés : Mmes BLANC et LAURENT, M PETITJEAN

Secrétaire de séance : Mme PIERRÉ

Date de Convocation : 6 mai 2025

OBJET : CESSION A TITRE GRATUIT PAR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DE BARNUMS DESTINES A UNE UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un nouveau dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui vise à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2 000 habitants hors métropole.

Celui-ci consiste à mettre à disposition des communes, via une convention, un barnum qui sera destiné aux associations locales.

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes n° CP-2025-03/11-94255 du 28 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion au dispositif de cession à titre gratuit d'un barnum à la Commune par la Région Auvergne Rhône-Alpes, destiné exclusivement à une utilisation par les associations locales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande via une plateforme en ligne ouverte à cet effet par la Région et à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

